

Bonjour à tous les élus des villes de Bailly et Noisy le roi.

L'association AC2NB à lancé fin 2021 une pétition concernant le niveau insupportable de bruit d'origine routière, aérienne et ferroviaire à Bailly et Noisy le Roi.

Depuis plus d'un an que nous étudions ce dossier, nous avons noté que le Domaine du Parc est quasiment la seule résidence dans les yvelines avec autant (120 à 150) de maisons en bordure d'autoroute A13 en zone rouge de bruit et sans protection anti-bruit au niveau de l'A13.

Les nouvelles résidences Vergers du Roy et Clos du Roi venant d'etre livrées ou en cours de livraison n'ont aucune indication sur les normes anti bruit qui auraient dû etre appliquées façades par façades.

Le PPBE (Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement) de VGP ouvre demain une consultation publique, par solidarité et soutien signez notre pétition pour que le PPBE de VGP mentionne le niveau de bruit insupportable dont sont victimes les villes de Bailly et Noisy le Roi.

C'est maintenant qu'il faut se faire entendre puisque la première version disait : " Rien à signaler"

Pour information le plan départemental 2018 2023 ne mentionne aucune indication sur les niveaux de bruit anormaux de Bailly et Noisy le Roi, alors qu'une consultation publique a été faite fin 2020 dont à Noisy le Roi nous n'avons été aucunement informé. Pourtant M. Tourelle est suppléant de M Raynal ! (M. Raynal étant notre conseiller départemental comme vous le savez peut être).

Merci pour votre mobilisation sur ce sujet qui concerne tout le monde.

<https://chng.it/mJB4Yrwt>

Le Bureau AC2NB (Association Contre les Nuisance de Noisy le Roi et Bailly)